

# **Demande de bourses pour l'envoi d'enfants en centre de vacances et de loisirs**

(un seul imprimé par famille)

—  
Ce dossier doit être retourné à l'adresse ci-contre :

**avant le 1<sup>er</sup> juin 2017**

(cachet de la Poste faisant foi)

—  
**Pièces à joindre obligatoirement au dossier**

◆ une copie de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015

ou

◆ une copie de l'avis de non-imposition 2016 sur les revenus 2015

◆ une enveloppe affranchie et libellée à vos nom et adresse

Personne détenant l'autorité parentale :  Monsieur  Madame

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Situation familiale :  Seul(e)

En couple

### Enfants pour lesquels une bourse est demandée

NOM – PRÉNOM (en lettres majuscules)	Date de naissance	Organisme d'accueil (si connu)

Je soussigné(e) (*nom et prénom de la personne détenant l'autorité parentale*)

.....

- certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé,
- déclare accepter le paiement du montant de la bourse aux différents organismes d'accueil fréquentés.

À ....., le .....

*Signature*

## ■ CHARGES DE FAMILLE

Nombre de personnes vivant au foyer (parents + enfants)	.....
Nombre d'enfant(s) partant en centre de vacances	+ .....
Mère ou père seul(e)	+ .....
Maternité prochaine (joindre justificatif)	+ .....
Personne en situation de handicap (joindre justificatif)	+ .....
	Nombre de parts (c) : .....

### Cadre réservé à l'administration

a : revenus annuels  
b : ressources mensuelles  
c : nombre de part(s)  
d : quotient familial

$$\frac{(a)}{12} = \frac{(b)}{(c)} = (d) \quad \boxed{\phantom{0000}}$$

Le quotient (d) familial doit être inférieur ou égal à 458 € par mois et par personne.

### ATTENTION :

*Cette bourse est réservée exclusivement :*

- 1 - aux familles domiciliées dans le Calvados.
- 2 - à l'envoi de jeunes âgés de moins de 18 ans en centre de vacances uniquement l'été (mois de juillet et août) elle ne concerne donc pas les séjours familiaux (campings, gîtes, V.V.F. etc.).
- 3 - aux stages sportifs s'ils sont agréés « Centre de vacances ou de loisirs » par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.
- 4 - aux séjours d'un montant minimum de 46 €.

La demande de bourse vacances doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> juin 2017, même si l'inscription pour le séjour n'est pas encore faite auprès de l'organisme de vacances.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de bourse vacances. Le destinataire des données est le service de l'enseignement et de la vie scolaire. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) - Direction des Systèmes d'Information - Département du Calvados - BP 20520 - 14035 CAEN CEDEX 1

Courriel : [ref-cnif@calvados.fr](mailto:ref-cnif@calvados.fr)

Calvados



LE DÉPARTEMENT

**DIRECTION DE L'ÉDUCATION, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ**

**SERVICE JEUNESSE, SPORTS ET CITOYENNETÉ**

BP 20520

14035 CAEN CEDEX 1

TÉL : 02 31 57 12 24 / 12 15